

Explications concernant les divers champs des fiches d'information

1. DIMENSION DE LA DURABILITÉ (société, économie, environnement) / 1.1 Titre du principe directeur

1.1.4. Thème de la fiche d'information (sous-thème du principe directeur)

Dernière modification:
27.11.2017

Objectif

Quel résultat la fiche d'information vise-t-elle?

Effets

Introduction au thème: pourquoi le thème est-il important pour une gestion immobilière durable?

Description de la manière d'atteindre l'objectif

Fiches d'information apparentées

Renvoi à d'autres fiches d'information au contenu directement lié

Des liens nécessitant explications ne sont pas mentionnés pour des raisons de place

SIA 112/1:2017

Référence aux
contenus théma-
tiques des normes
SIA 112/1 :2017

SNBS 2.0

Référence aux
contenus théma-
tiques des SNBS
2.0

Influence / Tâches des acteurs

INVESTISSEUR / PROPRIÉTAIRE / GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE

- Description des tâches et des possibilités d'influence de l'investisseur / du propriétaire
- Les considérations portent en principe sur l'ensemble du cycle de vie d'un immeuble

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

- Description des tâches et des possibilités d'influence du maître d'ouvrage
- Les considérations portent en principe sur la phase de planification et de construction

FACILITY MANAGER / GÉRANT

- Description des tâches et des possibilités d'influence du facility manager / gérant
- Les considérations portent en principe sur la phase d'utilisation

UTILISATEURS

- Description des tâches et des possibilités d'influence de l'utilisateur
- Les considérations portent en principe sur la phase d'utilisation

Niveau de prestations

Les niveaux de prestations indiqués servent de repères pour l'auto-évaluation. Il ne s'agit pas d'exigences au sens d'une norme. Si cela se révèle utile, ils renvoient à des normes et sont ainsi cohérents avec d'autres usages.

★ **Base:** niveau minimal à respecter sauf exception fondée.

★★ **Bonnes pratiques:** reflète un niveau de prestations que l'on peut généralement atteindre.

★★★ **Exemplarité:** signifie un niveau de prestations atteignable par des efforts raisonnables et l'état de la technique, mais dépassant nettement un niveau moyen. Il ne s'agit pas de projets pilotes, ni de projets de démonstration ou de recherche.

Ces niveaux valent généralement pour les nouvelles constructions de logements et de bureaux, et pour les nouveaux bâtiments scolaires. Ils s'appliquent par analogie aux autres types d'immeubles, aux transformations et aux rénovations.

En fonction du thème, il existe des indicateurs quantitatifs de prestations, mesurables ou évaluables, de même que des valeurs de référence reconnues. Pour partie, il faudra recourir à des indicateurs qualitatifs et pour certains thèmes, seule une appréciation descriptive reste possible. Avec le temps, les niveaux de prestations peuvent se décaler, notamment par l'adaptation de lois ou de normes, ou par l'évolution technologique.

Critères

- Indicateurs qualitatifs ou quantitatifs permettant une appréciation en fonction des niveaux de prestations. Si possible, on recourt à des normes reconnues.

Synergies / effets positifs possibles

- Description d'effets réciproques favorables aux objectifs d'autres fiches d'information

Conflits d'objectifs / effets négatifs possibles

- Description d'effets contrecarrant les objectifs d'autres fiches d'information

Exemples

Exemples de constructions ou d'installations réalisées, de stratégies et de processus mis en œuvre ayant respecté au mieux le thème de la fiche d'information

Aides à la mise en œuvre

Aides à la mise en œuvre du thème, notamment les recommandations de la KBOB ou des manuels tels que ceux de l'OFEV

Informations complémentaires

Renvois vers des documents, des sites internet, des outils, etc. permettant d'approfondir le thème et de le concrétiser; renvoi notamment à des normes et à des labels

Preuve de modification